



# L'ESSENTIEL

2024

## RAPPEL HISTORIQUE

Le Pacte des Solidarités s'inscrit dans la continuité du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013. Ce plan entend tout particulièrement s'attaquer à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie et favoriser l'accès à l'emploi des plus vulnérables en mobilisant les acteurs des territoires et par la mise en synergie des actions de chacun. Présenté le 18 septembre 2023, le Pacte des solidarités s'attachera notamment à amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous. En lien avec les ambitions du Pacte, le déploiement de France Travail, dont l'objectif est le plein emploi d'ici 2027 s'accompagne, de la mise en place d'une aide à l'insertion professionnelle qui constitue une composante importante de cet objectif. Elle repose sur la levée des freins au retour à l'emploi et le renforcement des dispositifs d'accompagnement. Dans ce cadre, un objectif de 1 000 crèches labellisées AVIP supplémentaires à fin 2027 a été posé sur l'ensemble du territoire national.

Dans la lignée du précédent Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) de la Haute-Garonne, cet axe stratégique s'inscrit dans les enjeux identifiés par les partenaires du SDSF 2023-2027. Dans ce cadre, un comité départemental de labellisation des crèches AVIP se réunit chaque année pour instruire les demandes de labellisation AVIP avec une attention portée sur la qualité d'accueil des jeunes enfants et le maillage territorial de cette offre de service.

## QU'EST-CE QU'UNE CRÈCHE A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP) ?

L'accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie est dispensé par les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les EAJE labellisés « crèches à vocation d'insertion professionnelle » (ou crèches AVIP). Créée en 2016, les crèches AVIP ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant à charge des enfants de moins de 3 ans, sans solution d'accueil. En partenariat avec les partenaires de l'insertion professionnelle, ces crèches permettent de bénéficier d'une place d'accueil ainsi que d'un accompagnement personnalisé intensif par les services de France Travail, de la Mission Locale, du Conseil départemental et du PLIE (Plan Local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi) sur une durée allant de 6 mois à un an.

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ayant adhéré aux principes de l'accord, de la Charte des crèches AVIP et labellisés, offrent ainsi une solution d'accueil adaptée aux jeunes enfants de moins de 3 ans. Cette offre d'accueil permet aux parents de bénéficier d'un accompagnement intensif à la recherche d'emploi. Ils peuvent ainsi se rendre à un entretien, effectuer un stage, ou assister à tout autre rendez-vous professionnel. Cet accompagnement vers l'insertion et la solution de garde sont complétés par un accompagnement autour de la parentalité.

L'accueil de l'enfant au sein d'une structure labellisée AVIP lui permet par ailleurs de bénéficier d'un environnement favorable à son développement.





## QUELS SONT LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF DES CRÈCHES AVIP ?

- Contribuer à lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle du parent en adaptant l'offre aux besoins des familles
- Faciliter l'accès aux modes d'accueil pour tous les enfants
- Mettre en synergie tous les partenaires et acteurs de l'insertion et de la Petite enfance à l'échelle des territoires
- Répondre aux problématiques d'exclusion et de pauvreté

## QUI SONT LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF EN HAUTE-GARONNE ?

- L'Etat
- La Caf
- Le Conseil Départemental
- France Travail
- La Mission locale Toulouse
- La mission locale de la Haute-Garonne
- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie)
- L'association Forum Réfugiés (programme AGIR 31)
- Les gestionnaires des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) bénéficiaires de la prestation de service unique (Psu), quel que soit leur mode de gestion

## À QUI S'ADRESSENT LES CRÈCHES AVIP ?

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans. Le repérage et l'orientation des parents vers les crèches AVIP s'effectuent sur proposition des différents partenaires de l'insertion sociale et professionnelle.



## COMBIEN DE CRÈCHES SONT LABELLISÉES AVIP EN HAUTE-GARONNE ?

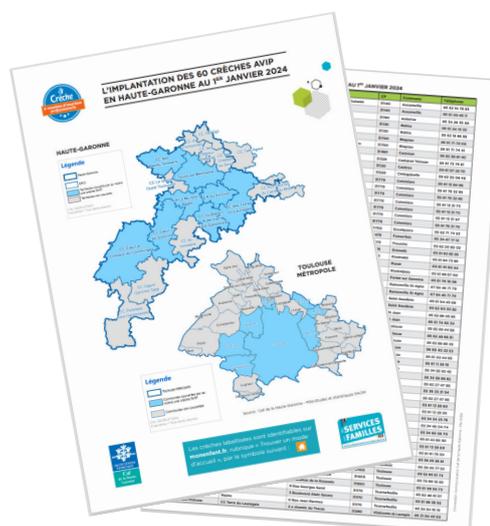
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 60 crèches labellisées AVIP maillent le département de la Haute-Garonne.

## PLUS PRÉCISÉMENT COMMENT IDENTIFIER L'EMPLACEMENT DES CRÈCHES AVIP SUR LE DÉPARTEMENT ?

Sur monenfant.fr, rubrique « Trouver un mode d'accueil », les crèches AVIP sont mises en évidence par le symbole suivant :



Un répertoire et des cartographies sont également à votre disposition sur [caf.fr](http://caf.fr)





## RÉTROSPECTIVE SUR L'ACTIVITÉ 2021 / 2022 ET 2023

Depuis le premier appel à projet en 2018, la Caf de la Haute-Garonne forte de son ancrage et de sa dynamique partenariale coordonne, anime et accompagne le développement du dispositif des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle. Ce dernier a fait l'objet, dès son lancement, d'une fiche action dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles.

### Quelques données chiffrées pour mettre en lumière le chemin accompli :

> 2021 : **38** Eaje labellisés



> 2022 : **52** Eaje labellisés



> 2023 : **57** Eaje labellisés



> 2024 : **60** Eaje labellisés

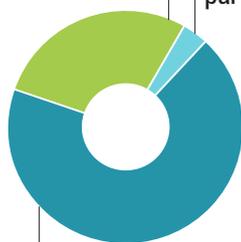


places réservées aux demandeur d'emploi (données non connue en 2024)

places agréées

### En 2023

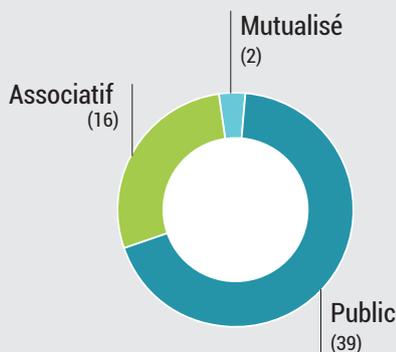
28 % étaient gérées par le secteur associatif | 3.5 % étaient gérées par le secteur mutualiste



68.5 % des Eaje labellisés étaient en gestion publique

### FOCUS SUR

*le statut de gestionnaire*

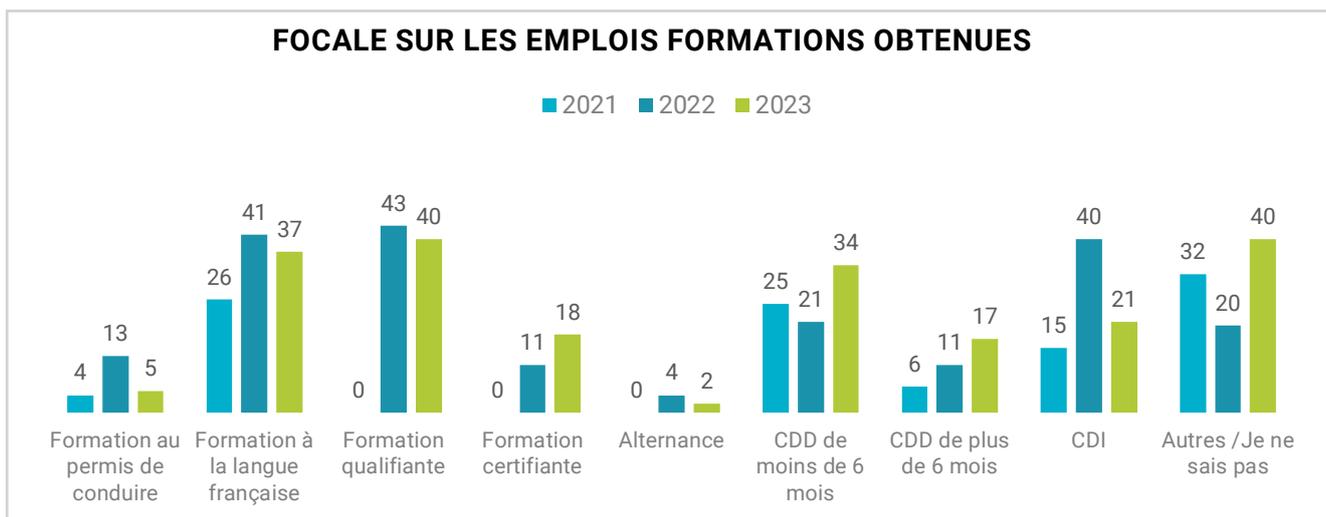


- Pour 37 % des Eaje labellisés, le dispositif a fait l'objet d'une intégration dans une Convention Territorial Globale.
- Sur les 2 004 places d'accueil que comptaient les 57 Eaje labellisés en 2023, 39.82 % des places ont été occupées par des enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi ou en démarche d'insertion (+ 9.4 % par rapport à 2022). 13.57 % des places ont été réservées à la mobilisation de ce dispositif.
- 570 familles ont été accompagnées en 2023 dont 327 relevaient du dispositif AVIP. Les 246 autres familles, ne relevant pas du dispositif, ont pu bénéficier d'un accompagnement et d'une solution d'accueil.

- **2021 : 309 familles accompagnées**  
146 contrats signés : 108 familles ont trouvé une formation un emploi soit **74 % des contrats signés**
- **2022 : 401 familles accompagnées**  
254 contrats signés : 204 familles ont trouvé une formation un emploi soit **80.3 % des contrats signés**
- **2023 : 507 familles accompagnées**  
311 contrats signés : 214 familles ont trouvé une formation un emploi soit **68.8 % des contrats signés**



## Arrêt sur image des parcours des bénéficiaires

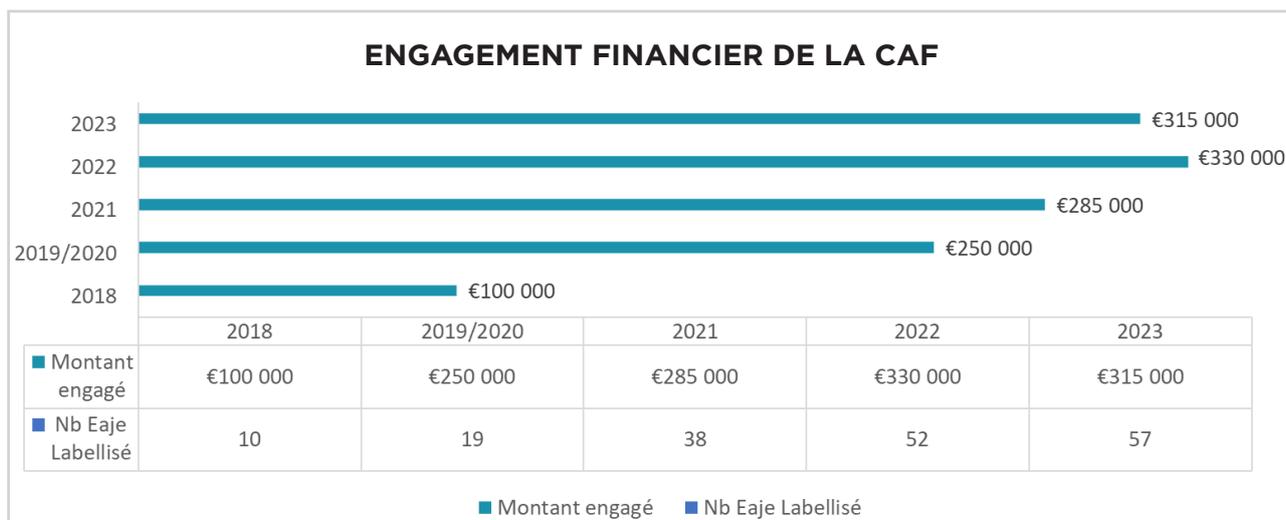


\*Attention en 2021 les items alternance/ formation certifiante et qualifiante n'étaient pas recensées

## Focale sur le soutien de la Caf de la Haute-Garonne

Depuis 2018, la Caf de la Haute-Garonne soutient les gestionnaires labellisés via :

- une aide au démarrage de 10 000 € par Eaje la première année ;
- une aide au fonctionnement 5 000 € par Eaje à compter de la deuxième année.



Les subventions allouées ont été mobilisées majoritairement pour accompagner la formation des professionnels.

## PERSPECTIVES 2024 / 2025

L'appel à projet 2024 sera lancé début décembre 2024. Celui-ci s'adressera prioritairement aux gestionnaires des territoires non couverts, et **ayant un minimum de 6 mois de fonctionnement**.

Afin d'accompagner au mieux les gestionnaires et les acteurs de terrain, *l'équipe des conseillers techniques de la Caf* ainsi que, des référents des partenaires de l'insertion professionnelle sont à l'écoute des sollicitations des gestionnaires impliqués dans ce dispositif indispensable à la levée des freins au retour à l'emploi.